

ACTUALITES ET ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES du SECTEUR SBSSA de LYON 2019 – 2020

Cette annexe présente à tous les enseignants du secteur SBSSA les informations utiles à l'exercice de leurs missions, à leur professionnalisation et à la mise en œuvre effective de la Transformation de la Voie Professionnelle.

1. Evolutions – Rénovation – Préconisations pédagogiques

Filière sanitaire et sociale :

- **CAP Petite Enfance (PE)**
Dernière session d'examen : session de septembre 2019 et VAE d'automne 2019. Le programme est abrogé.
- **CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance (AEPE)**

Vous trouverez sur le site: <http://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?rubrique402&lang=fr>

- Les documents de cadrage académique de CCF
- Les documents nécessaires et **obligatoires** pour la mise en œuvre des PFMP auprès des assistants maternels, conçus en collaboration avec les 3 conseils départementaux de notre académie.
- Le référentiel de formation et ressources
<http://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?rubrique379&lang=fr>

- **Bac professionnel Accompagnement soins et services**

Réussite aux examens : option structure 92,7% ; option domicile 84,6%

Comme chaque année, le suivi des cohortes vous sera demandé, je vous remercie d'y penser dès à présent.

- **Baccalauréat professionnel SVPL :**

Le baccalauréat professionnel « Animation – Enfance et personnes âgées » remplacera le BCP SPVL à la rentrée 2020, selon l'arrêté de création du 22 juillet 2019 :

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038961739

Filière soins personnels :

Ce secteur est rénové (19^{ème} CPC) et de nouveaux référentiels sont disponibles :

- **Secteur coiffure :**
 - CAP des métiers de la coiffure, mise en application à cette rentrée, l'arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité « Métiers de la coiffure » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance est consultable avec le lien
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038716231&dateTexte=&categorieLien=id>
 - BAC PRO des métiers de la coiffure, mise en application rentrée 2020, l'arrêté du 28 juin 2019 portant création de la spécialité « métiers de la coiffure de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance est consultable avec le lien
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038811903&categorieLien=id>

Un guide d'accompagnement pédagogique pour ces deux diplômes a été adressé à cette rentrée aux chefs d'établissement et aux DDF. Les référentiels sont disponibles sur le site disciplinaire académique.

- **Secteur esthétique cosmétique parfumerie :**

En juin 2020, la session d'examen concernera les nouveaux référentiels (BAC PRO et CAP).

Le nouveau référentiel du BP ECP est mis en application à cette rentrée : l'arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance est consultable avec le lien

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038716210&dateTexte=&categorieLien=id>

Un guide d'accompagnement pédagogique pour ce diplôme est disponible sur le site disciplinaire académique.

.../...

Filière prothèse dentaire :

La 20^{ème} CPC poursuit les travaux de réécriture du référentiel du BAC PRO, afin qu'il corresponde mieux aux évolutions de la profession : la version définitive devrait être publiée cette année pour être applicable à la rentrée 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la TVP, les équipes pédagogiques doivent poursuivre leur réflexion afin de construire la meilleure stratégie pédagogique à développer pour permettre la réussite de tous en palliant aux difficultés repérées chez les élèves, et en visant pour les meilleurs d'entre eux la poursuite en BTS.

Prévention Santé environnement :

Pour toutes les classes entrantes R2019, doivent être appliqués:

- **Les nouveaux programmes** de PSE - BO 11 avril 2019, vous les retrouverez en suivant les liens suivants :
En bac pro : <http://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1796&lang=fr>
En CAP : <http://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1794&lang=fr>
- Les **Modalités d'épreuves certificatives EG en CAP**, session d'examen 2021
13 Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039034347&dateTexte=&categorieLien=id>

Les programmes de première et terminale en bac pro ainsi que les modalités d'évaluation sont en cours d'écriture et seront diffusés sur le site et par liste de diffusion dès leur parution.

Des journées de formation départementales sont prévues, au cours du premier trimestre. Elles concerneront plus de 150 personnes.

Remarque : Pour toutes les autres classes que les entrantes, les anciens programmes et modalités d'évaluation sont encore appliqués.

SVT EN 3^{EME} PREPA METIERS

Le programme SVT en 3^{ème} prépa métiers et l'épreuve au DNB restent inchangés (cf site).

- Arrêté du 10 avril 2019 fixe l'organisation des enseignements dans les classes de 3^{ème} dites prépa métiers
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038386769&categorieLien=id>

Les horaires des enseignements de sciences et technologie passent à 3 h : soit 1 h de SVT, 1 h de technologie et 1 h de sciences physiques.

- Une nouvelle circulaire définit la 3^{ème} prépa métiers. Créée par la majorité dans la suite de la loi Avenir professionnel, publiée au BO du 29 août : Définition d'un cadre national de la classe de troisième dite « prépa-métiers » note de service n° 2019-113 du 23-7-2019 (NOR [MENE1922034N](#))
- Un Vade-mecum 3^{ème} Prépa métiers permet aux équipes un accompagnement pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee_pro_2018/46/1/VM_Prepa_metiers_1128461.pdf

Filière hygiène alimentation :

- **CAP APR :**

Le CAP APR doit être rénové à la rentrée 2020

- **BAC PRO Bio-industrie de transformation :**

Le pilotage régional mené depuis quelques années a abouti à une harmonisation des pratiques d'évaluation qui doit se poursuivre. Ce diplôme est moins attractif qu'auparavant mais pourtant porteur d'emplois : il convient que chaque établissement s'interroge sur la meilleure stratégie de communication à mener, en particulier vers les collégiens, afin de leur faire découvrir la formation et les possibilités de poursuite d'études.

.../...

SEGPA – champ hygiène alimentation service :

La SEGPA poursuit, pour les élèves accueillis dans ces classes, l'ambition de l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun de connaissances de compétences et de culture, l'accès à une formation professionnelle conduisant au minimum à une qualification diplômante de niveau V et à la restauration de l'estime de soi. Les professeurs de l'académie renseignent pour chaque élève, durant les 4 années de sa scolarité au sein de la SEGPA, un dossier de suivi ; les IEN invitent les professeurs de LP qui accueillent des élèves issus de SEGPA à le consulter : ils y trouveront mention des points d'appuis et des actions qui ont été mises en œuvre pour pallier aux difficultés de l'élève, les bulletins de notes, les bilans de stages ainsi que diverses informations sur le parcours de l'élève. Ce dossier est transmis par le directeur adjoint chargé de la SEGPA à l'établissement d'accueil de l'élève ; dans le cadre de la continuité du parcours de l'élève, et en application du « vademécum service de suite » (http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/IMG/pdf/2015-lyon-vademecum_service_de_suite.pdf) le professeur de lycée professionnel peut également prendre contact le PLP BSE de la SEGPA si certaines difficultés persistent.

Le groupe ressource académique poursuit le travail de rédaction d'un dossier ressources pédagogiques, en complément du guide déjà paru : présentation de projets, sitographie, exemples d'outils de repérage et de traçabilité de l'évaluation des compétences.

Concernant la mise en réseau, Monsieur LAOUCHERIA (IEN STI référent académique SEGPA) et les IEN SBSSA veilleront au bon fonctionnement des actions en leur sein ; pour notre champ, des documents ressources (exemples de carnet de rotation, de conventions, de fiches de vœux...) sont à disposition sur le site académique disciplinaire. Cette année encore, une expérimentation est menée dans le cadre d'un échange de services entre deux PLP BSE (SEGPA BOIS FRANC – LP AIGERANDE) pour professionnaliser les enseignants sur la continuité des parcours SEGPA/voie professionnelle : cette expérience peut s'étendre à d'autres professeurs volontaires (prendre contact avec l'IEN).

En parallèle des référentiels et des textes officiels (site EDUSCOL), les seuls documents de cadrage à utiliser sont ceux diffusés sur le site disciplinaire de l'académie de Lyon.

2. Principes pédagogiques et inspection

Depuis la réforme de l'évaluation mise en œuvre à la rentrée 2017, un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière sont prévus : ces moments privilégiés d'échanges sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle représentent l'opportunité pour les enseignants de valoriser leurs actions.

Afin de préparer votre rendez-vous de carrière, vous disposez sur le site national le "guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale »

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Nous accueillons volontiers tous les supports que vous jugerez utile de nous communiquer comme, par exemple, le document de référence de l'entretien proposé :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_8042_10.pdf

Le plan d'inspection s'inscrit dans la logique du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) et les professeurs peuvent par voie hiérarchique solliciter une visite-conseil des inspecteurs.

Les professeurs contractuels bénéficieront d'une visite conseil réalisée par Madame Pradet. Les fonctionnaires-stagiaires pourront être rencontrés par l'IEN dans le cadre d'une visite conseil.

3. Formation des personnels

Le plan de formation 2019-2020 a l'ambition de répondre aux besoins repérés et de participer à la consolidation pour chacun d'entre vous à la compétence « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » (compétence C14 du référentiel métier) : un support numérique vous parviendra prochainement afin que vous puissiez vous positionner sur les actions académiques institutionnelles ; dans la mesure des places disponibles nous satisferont vos demandes.

Pour les formations académiques ES§ST (SST, formation de formateurs SST, PRAP2S, risques biologiques, MAC...), les coordinateurs académiques désigneront dans le cadre d'un plan annuel les personnes à former.

Dans le cadre de l'évolution de votre carrière, vous pouvez vous inscrire sur les formations académiques proposées sur le site et selon l'actualité du BIR :

- CAPPEI ;
- CAFA ;
- Personnel d'encadrement.

.../...

Pour les formations **hors de nos champs disciplinaires**, l'inscription s'effectue individuellement sur le lien « Plan Académique de Formation en ligne ».

Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat qui souhaitent actualiser leur maîtrise des techniques professionnelles et/ou améliorer leur connaissance des structures et des entreprises, peuvent bénéficier d'une **formation en milieu professionnel** : les modalités et les documents spécifiques de ces stages en entreprises sont diffusés sur le site disciplinaire SBSSA de l'académie de Lyon et disponibles à la rubrique « information des enseignants » sous rubrique « stage en entreprises » :

<http://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1453&lang=fr>

Les professeurs contractuels bénéficieront d'une formation académique pour laquelle ils seront désignés ; nous conseillons à tous ces professeurs de s'informer et de se préparer aux concours de recrutement des personnels en consultant les sites ministériel et académique (une formation académique est prévue pour la session 2020).

4. Rappel des usages de communication :

Chaque professeur est doté d'une adresse professionnelle électronique académique nom.prenom@ac-lyon.fr qui est à utiliser obligatoirement pour tous les échanges avec l'institution.

Pour communiquer avec les inspecteurs, les professeurs doivent obligatoirement adresser leur courrier sous couvert de leur chef d'établissement à :

nathalie.joret@ac-lyon.fr

jacqueline.meiller@ac-lyon.fr

pascale.petitjean@ac-lyon.fr

Tout courrier qui ne suit pas ce circuit ne sera pas pris en considération.

Les enseignants qui souhaitent voir leur missions (tuteur, formateur académique, groupe ressource...) et/ou leur carrière (chef d'établissement, chef de travaux, coordinateur ULIS, enseignant référent...) évoluer, en informeront les inspecteurs qui les accompagneront dans leur projet.

Chaque enseignant renseigne et/ou actualise sa base de données électroniques « **I-prof** », notamment les formations suivies, le déroulement de carrière (le CV actualisé constitue un document professionnel fiable et utile).

5. Ressources :

La consultation régulière du site disciplinaire SBSSA de l'académie de Lyon : <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/> vous permet de rester informés sur les actualités du secteur disciplinaire et les informations diffusées par les IEN SBSSA ;

La consultation du site de l'académie de Lyon <http://www.ac-lyon.fr> (Sommaire-Ressources pédagogiques) vous apportera des informations sur des thématiques transversales et pluridisciplinaires pour notre académie ; sa configuration va être partiellement revue cette année pour rendre les recherches plus simples (les professeurs référents numériques contribueront à cette évolution).

Pour mettre en place, dès le début de l'année scolaire, des dispositifs et méthodes pédagogiques efficaces pour soutenir selon leurs besoins tous les élèves (tests de positionnement), vous pourrez consulter sur les pages Eduscol les informations suivantes :

<http://eduscol.education.fr/cid132886/tests-de-positionnement-de-debut-de-seconde-des-outils-pour-les-enseignants.html>

et pour la mise en œuvre de la Transformation de la voie professionnelle, vous pourrez consulter sur les pages Eduscol les informations suivantes :

<https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html#lien2>

La consultation du site CANOPE www.cndp.fr/crdp-lyon, du site INSPE <https://inspe.univ-lyon1.fr/inspe/actualites/toutes-nos-actualites-715679.kjsp> en particulier pour les tuteurs, et du site de l'IFE <http://ife.ens-lyon.fr/ife> est vivement recommandée.

Ces sites vous permettent également un accès aux sites nationaux officiels tels que : Eduscol, Légifrance, INRS, 3RB, santé.gouv.fr, etc...

Les membres des groupes académiques ressources (diplômes et/ou disciplines) peuvent être aussi sollicités directement par les enseignants (consulter le « **répertoire des personnes ressources du secteur SBSSA** » disponible sur le site académique).

Les IEN vous adressent régulièrement des actualités à consulter par le biais de la liste de diffusion ; chaque enseignant peut contribuer à enrichir les ressources du site académique en adressant ses productions aux IEN concernés.